

Conditions pour autoriser des tournages dans la salle de lecture et sur le palier de la bibliothèque Thiers

- Les tournages doivent se faire impérativement hors des horaires du personnel et des lecteurs : soit les samedis, dimanches et jours fériés, soit le soir après 18h.
- La présence d'un gardien agréé par la Fondation est indispensable.
- Il est interdit de toucher aux livres et aux décors (lampes sur les tables, vases sur la cheminée, tableaux aux murs, etc.)
- Les tournages seront réservés aux interviews de personnalités ayant si possible un rapport avec le lieu (écrivains, historiens, académiciens...).
- Seront exclus les tournages nécessitant un grand déploiement de matériel, au profit de tournages légers, à l'aide d'une ou deux caméras manuelles.
- Le réseau électrique étant fragile, les branchements nécessaires aux tournages devront se faire dans les prises situées au bas des plinthes, et non sur la table ni dans les multiprises des bureaux.